Bar-le-Duc (55) : Brahim condamné à un an ferme après avoir frappé un policier

30/04/2018 à 9h16

S'il a répondu à la convocation de la justice, l'homme refuse de se porter partie civile. Il avait d'ailleurs retiré la plainte – suite à des menaces ? Ce qui est nié – qu'il avait déposée contre le prévenu après un différend au cours duquel il avait été blessé – une plaie au cuir chevelu lui avait valu deux jours d'incapacité totale de travail (ITT). Ça s'était passé le soir du 16 octobre dernier.

Il avait d'abord déclaré avoir été « tasé », ce que sa compagne qui était avec lui lors de l'altercation avait confirmé, mais à l'audience du tribunal correctionnel, il indique que non. « On s'est juste un peu chopé lui et moi », ajoute-t-il.

« Il y a du vrai et du faux », se défend Brahim El Ardi, dont les antécédents judiciaires sont importants, et qui comparaît détenu. « Le coup de bâton, je l'ai mis… mais je n'ai jamais sorti de taser, je l'ai seulement activé. » Le premier gaillard glisse : « Pour m'impressionner, plus qu'autre chose. » Les choses se seraient beaucoup apaisées, et certains témoignages auraient été mal exprimés, faut-il comprendre.

www.estrepublicain.fr